



ENVIRONNEMENT
DEVELOPPEMEN DURABLE

LE DESHERBEUR THERMIQUE pour préserver la qualité de l'eau et votre santé

Comment obtenir une subvention ?

La commune de Mundolsheim vous propose d'obtenir une subvention de 40 € pour l'achat d'un désherbeur thermique pour une dépense minimale de 80 €

Pour cela, vous devez :

- habiter Mundolsheim
- utiliser le désherbeur thermique à Mundolsheim
- remplir le formulaire ci-dessous et l'envoyer au service comptabilité de la mairie (*tout formulaire incomplet ou inexact entraînerait le refus de la subvention*)
- envoyer aussi l'original de la facture du désherbeur thermique (*la réclamer au revendeur, le ticket de caisse n'est pas valable*)
- joindre un relevé d'identité bancaire ou postal

La Commune de Mundolsheim précise les points suivants :

- le désherbeur thermique est à utiliser en priorité, en remplacement de tout produit phytosanitaire, sur les surfaces imperméables qui facilitent le ruissellement vers des collecteurs : caniveau trottoir, descente de garage...
- les riverains de la Souffel qui souhaitent nettoyer leur berge sont vivement invités à ne plus utiliser de produits phytosanitaires, mais un désherbeur thermique

Faites un geste pour l'environnement...



Demande d'une subvention de 40 € relative à l'achat d'un désherbeur thermique.

1. coordonnées du demandeur

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

2. désherbeur thermique

Type :

Marque :

Prix :

3. lieu d'utilisation du désherbeur

Adresse :

.....

Contrat d'engagement

Je m'engage à utiliser ce désherbeur thermique à l'adresse mentionnée ci-dessus, conformément aux recommandations préconisées par la Commune.

Fait à :

le

Lu et approuvé